

**DECISION N°238-2024 -  
REVENTE DES BAIES ET SERVEURS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241128-238-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2024

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**  
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Considérant** les modifications du fonctionnement des systèmes d'information qui rendent inutiles nos serveurs physiques,

**Considérant** la volonté de prioriser la réutilisation du matériel informatique dans le cadre du schéma du numérique responsable,

**Considérant** la vente convenue de quatre (4) serveurs et deux (2) baies avec la société ABICOM, sise à SAINT-ETIENNE (Loire), 14 rue Jean Servanton, pour un montant global de 1 700,00 € HT, soit 2 040,00 € TTC comprenant des frais de conditionnement, de remise à zéro des données et de reprise en nos locaux,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

De procéder à la vente de nos quatre (4) serveurs et deux (2) baies auprès de la société ABICOM, sise à SAINT-ETIENNE (Loire), 14 rue Jean Servanton, pour un montant global de 1 700,00 € HT, soit 2 040,00 € TTC comprenant des frais de conditionnement, de remise à zéro des données et de reprise en nos locaux.

**ARTICLE 2**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :  
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTRISON,  
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 28/11/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

